



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

27 mai 2021 à 16h30  
(à huis clos)

**FNAC DARTY**





# INTRODUCTION

---

Jacques Veyrat

Président du Conseil d'Administration

**FNAC DARTY**

---

# COMPOSITION DU BUREAU

---

- **Président de l'Assemblée** : Monsieur Jacques Veyrat, Président du Conseil d'administration
- **Scrutateurs** : CEECONOMY Retail International et INDEXIA DEVELOPEMENT (SFAM)
- **Secrétaire de l'Assemblée** : Madame Nathalie Dubois, Directrice juridique du Groupe

## Sont également présents :

- Monsieur Enrique Martinez, Directeur général du Groupe ;
- Monsieur Jean-Brieuc Le Tinier, Directeur financier du Groupe ;
- Madame Frédérique Giavarini, Secrétaire générale du Groupe & DG de Nature et Découvertes ;
- Monsieur Antoine Gosset-Grainville, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- KPMG représenté par Monsieur Eric Ropert, Commissaire aux comptes titulaire.



# FAITS MARQUANTS 2020

---

Enrique Martinez  
Directeur général

**FNAC DARTY**

---

# SOLIDE PERFORMANCE 2020 DANS UN CONTEXTE DE CRISE

## Pré 1<sup>er</sup> confinement

1<sup>er</sup> janvier – 14 mars

## Réouverture des magasins

Du 11 mai à fin septembre

## Post 2<sup>nd</sup> confinement

29 novembre – 31 décembre  
Black Friday reporté au 4 déc



### 1<sup>er</sup> confinement

15 mars – 10 mai

Magasins

Ventes en ligne

Click & Collect



Du 11 mai à fin juin



Juillet à fin septembre



### 2<sup>nd</sup> confinement

29 octobre – 28 novembre

Magasins<sup>4</sup>

Ventes en ligne

Click & Collect

T4 2020



Forte notoriété de la marque Fnac Darty  
Qualité de son exécution opérationnelle  
Robustesse des capacités IT et logistiques



Maintenir des standards élevés en matière de SAV et de livraison.

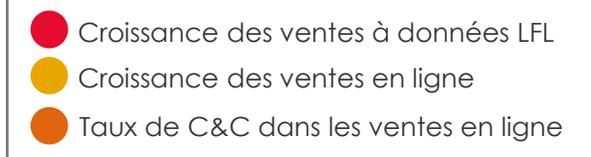
<sup>1</sup> Croissance cumulée des ventes en janvier-février

<sup>2</sup> Hors Nature & Découvertes et services

<sup>3</sup> Croissance des ventes à magasins constants hors web, franchises, services et Nature & Découvertes

<sup>4</sup> Magasins ouverts pour les produits techniques (hors photo), le petit électroménager et la mobilité urbaine

<sup>5</sup> Commandes traitées en click & collect



# PRINCIPALES RÉALISATIONS DE FNAC DARTY EN 2020

- **Succès du stress test grandeur nature lié à la crise de la Covid-19 sur le modèle Fnac Darty**
  - Passage rapide de la vente physique à la vente en ligne et capacité à faire face à de forts pics de demande avec une politique d'achat de marchandises proactive et ciblée
  - Réouverture réussie des magasins avec un haut niveau d'hygiène et de sécurité grâce à la préparation en amont des collaborateurs et à leur engagement sans faille
  - Ecosystème partenarial de prestataires de livraison combinée à la force du modèle omnicanal du Groupe avec disponibilité des produits en Click & Collect et fortes capacités de livraison internes
- **Création de nouvelles opportunités sur des marchés prometteurs**
  - Poursuite du déploiement des services par d'abonnement : près de 200 000 abonnés Darty Max en un an
  - Poursuite de la stratégie de diversification : mobilité urbaine et cuisine
- **Cession de la filiale néerlandaise BCC à Mirage Retail Group**
- **Des résultats 2020 qui confirment la puissance de notre modèle omnicanal dans une année de crise inédite**
  - Un chiffre d'affaires en croissance sur l'année de +1,9% en données publiées et +0,6% en données comparables<sup>1</sup>
  - Une bonne gestion des coûts opérationnels permettant au Groupe de maintenir une marge opérationnelle au 2<sup>ème</sup> semestre 2020 stable par rapport au 2<sup>ème</sup> semestre 2019
  - Une forte génération de cash-flow libre opérationnel<sup>2</sup>, en augmentation par rapport à 2019.

<sup>1</sup> Données comparables : excluent les effets de change, les variations de périmètre, les ouvertures et fermetures de magasins en propre.

<sup>2</sup> Hors IFRS16.



# RÉSULTATS FINANCIERS 2020

---

Jean-Brieuc Le Tinier  
Directeur financier

**FNAC DARTY**

---

# CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DU GROUPE

M€ (IFRS 5 hors BCC)	2019	2020	Var %
Chiffre d'affaires	<b>7 349</b>	<b>7 491</b>	<b>+1,9%</b>
Marge brute % du CA	<b>2 235</b> 30,4%	<b>2 186</b> 29,2%	<b>-2,2%</b> -1,2pt
Coûts opérationnels % du CA	<b>-1 942</b> 26,4%	<b>-1 971</b> 26,3%	<b>+1,5%</b> -0,1pt
Résultat opérationnel courant	<b>293</b>	<b>215</b>	<b>-€78m</b>

- Croissance du **chiffre d'affaires** de +0,6%<sup>1</sup>
  - Forte dynamique des ventes en ligne
  - Trafic en magasins impacté par deux périodes de confinement
- **Taux de marge brute** de 29,2%, en baisse de -120 points de base en raison de :
  - Effet mix produit défavorable de -80 points de base dû à une baisse du trafic en magasins
  - Effet négatif de -45 points de base dû à la baisse des ventes de la Billetterie
  - Consolidation de Nature & Découvertes compensant le déclin des autres services affectés par la baisse du trafic en magasins
- **Coûts opérationnels** en pourcentage du chiffre d'affaires inférieurs au niveau de l'année dernière malgré un effet de périmètre négatif de -63 M€ lié à la consolidation de Nature & Découvertes
- **Le résultat opérationnel courant** s'élève à 215 M€
  - Impact technique négatif de la consolidation de Nature & Découvertes de -16 M€

<sup>1</sup> A périmètre constant : hors effet des variations des taux de change et du périmètre de consolidation, ouvertures et fermetures de magasins intégrés.

# RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

M€ (IFRS 5 hors BCC)	2019	2020
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>293</b>	<b>215</b>
Produits et charges d'exploitation non courants	-29	-16
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>265</b>	<b>199</b>
Charges financières	-79	-51
<i>o/w coûts relatifs aux nouveaux financements</i>	-27	-3
Impôt	-72	-60
<b>Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe</b>	<b>115</b>	<b>96</b>

- **Charges financières de 51 M€ en 2020**

- Incluent 2,6 M€ de coût de la garantie et des frais de mise en place du prêt garanti par l'Etat et 22 M€ d'impact de la norme IFRS 16
- En excluant ces éléments, les charges financières sont nettement inférieures à leur niveau historique normatif d'environ 45 M€

- **Taux d'imposition effectif** normalisé à 40%

- **Le résultat net des activités poursuivies, part du Groupe**, n'a diminué que de 19 M€

- Réduction des éléments non courants
- Baisse de l'impôt
- Bonne gestion des charges financières

# FORTE GÉNÉRATION DE CASH FLOW LIBRE OPÉRATIONNEL ET SOLIDE POSITION DE LIQUIDITÉ

M€ (IFRS 5 hors BCC)	2019	2020
<b>EBITDA</b>	<b>626</b>	<b>567</b>
Impact IFRS 16	-231	-245
Éléments de trésorerie non récurrents <sup>1</sup>	-57	-22
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant impôts, dividendes et intérêts</b>	<b>339</b>	<b>300</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	57	57
CAPEX <sup>2</sup>	-152	-99
Impôt	-70	-66
<b>Cash flow libre opérationnel<sup>1</sup></b>	<b>173</b>	<b>192</b>

- **EBITDA<sup>1</sup>** en baisse de 59 M€, en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel courant
- **CAPEX<sup>2</sup>** de 99 M€, en ligne avec l'indication donnée par le Groupe
- **Forte génération de cash flow libre opérationnel<sup>1</sup>** de 192 M€ soutenu par l'évolution positif du BFR grâce à la gestion des stocks de fin d'année et d'un meilleur recouvrement de la dette fournisseurs
- **Solide position de liquidité de 1,9 Md€ à fin 2020**
  - Trésorerie et des équivalents de trésorerie de 1 569 M€ non utilisés à fin 2020, incluant 500 M€ de prêt garanti par l'Etat
  - 400 M€ de crédit revolving non utilisé

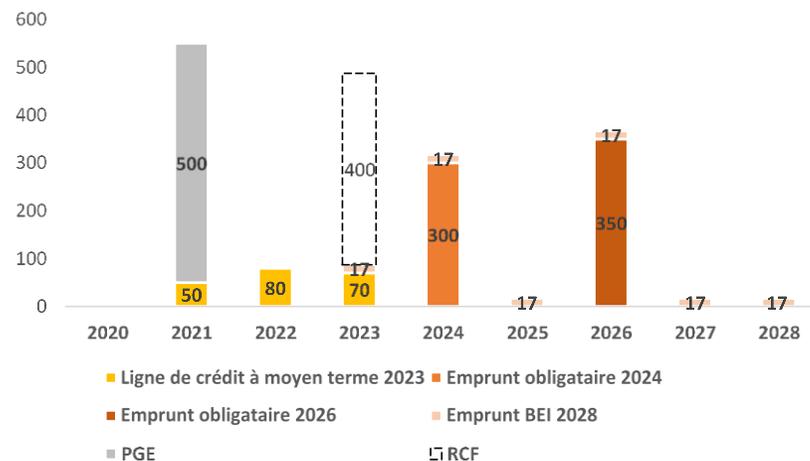
<sup>1</sup> Hors IFRS 16

<sup>2</sup> CAPEX brut ; la variation du besoin en fonds de roulement pour les actifs fixes est incluse dans la variation du besoin en fonds de roulement.

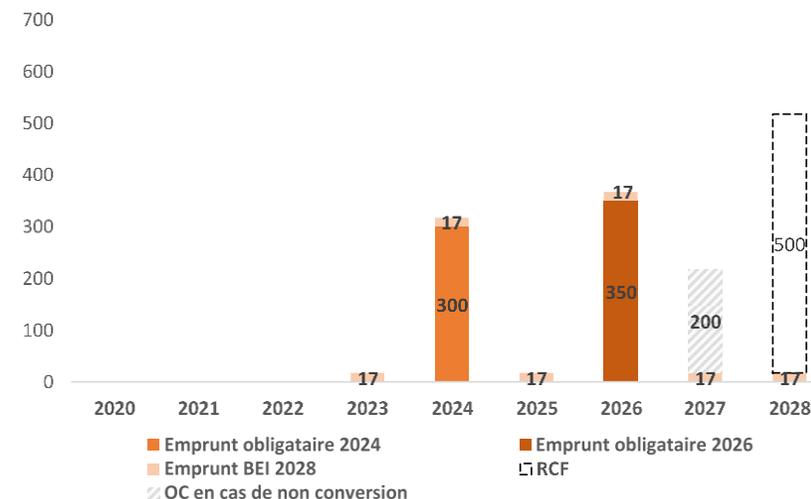
# NOUVELLE STRUCTURE DE FINANCEMENT

- **Nouvelle structure de financement** pour renforcer la flexibilité financière du Groupe :
  - Remboursement intégral du Prêt Garanti par l'Etat de 500 M€
  - Extension de la ligne de crédit RCF à 500 M€, avec une échéance au plus tard en 2028
  - Remboursement du Senior Term Loan Facility de 200 M€ arrivant à échéance en avril 2023 et placement d'une Obligation Convertible (OCEANE) de 200 M€ à échéance 2027

Rappel échéancier dette du Groupe au 31 décembre 2020



Nouvelle échéancier de dette du Groupe suite à la nouvelle stratégie de financement





# EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

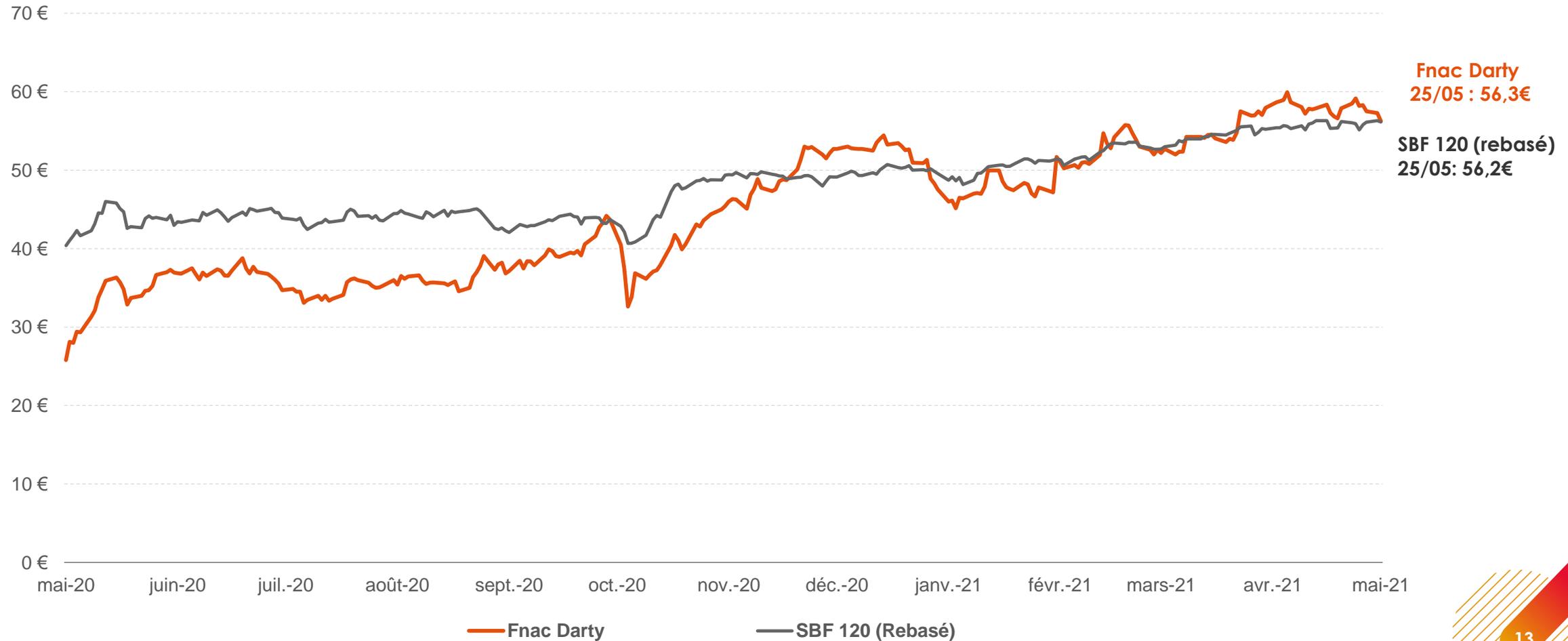
---

Jean-Brieuc Le Tinier  
Directeur financier

**FNAC DARTY**

---

# EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR 12 MOIS GLISSANTS





# NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE EVERYDAY

---

Enrique Martinez  
Directeur général

**FNAC DARTY**

---

# NOTRE MODÈLE ÉVOLUE VERS UN DISTRIBUTEUR RESPONSABLE ET DIGITAL OFFRANT DES SERVICES DURABLES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

2016 - 2018



**LEADER  
SPÉCIALISTE**

2018 - 2020



**DISTRIBUTEUR  
OMNISCANAL  
BEST-IN-CLASS**

> 2021



**DISTRIBUTEUR RESPONSABLE ET  
DIGITAL OFFRANT DES SERVICES  
DURABLES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE**

# LA RAISON D'ÊTRE DU GROUPE GUIDE NOS CHOIX STRATÉGIQUES ET NOS ACTIONS AU QUOTIDIEN

---

- Le Groupe a pour ambition d'être, au quotidien et dans la durée, l'allié incontournable des consommateurs pour les accompagner dans une consommation durable et dans les usages quotidiens de leur foyer
- Le nouveau plan stratégique Everyday est parfaitement aligné avec la raison d'être du Groupe :

**" S'engager pour un choix éclairé et une consommation durable "**

# LES 3 PILIERS DU PLAN EVERYDAY

---

» Incarner les nouveaux standards d'un retail omnicanal à la fois humain et digitalisé

» Déployer le service de référence d'assistance du foyer par abonnement



» Accompagner les consommateurs dans l'adoption de comportements durables

# NOS PRINCIPALES AMBITIONS D'ICI 2025

**>30%**

Pénétration des ventes en ligne

**>50%**

Poids du Click & Collect dans les ventes en ligne

**>2 M**

Abonnés à notre service de réparation Darty Max

**100%**

Magasins rentables<sup>1</sup>

**Baisse des coûts**

Permettant de plus que compenser l'inflation

**c.120 M€**

Niveau d'investissement normatif annuel<sup>2</sup>

1. Magasins intégrés au niveau du Groupe  
2. Hors initiatives stratégiques majeures

# UNE GÉNÉRATION RÉCURRENTE DE FLUX DE TRÉSORERIE

- **Croissance du chiffre d'affaires** principalement grâce à la progression du **digital**
- Contribution significative à la **marge brute** de l'offre de **services par abonnement**
- Programme de **réduction des coûts** permettant de **plus que compenser l'inflation**
- Niveau d'**investissement maîtrisé** et axé sur les initiatives stratégiques

**Cash-flow libre<sup>1</sup> cumulé ~500m€ 2021-2023**

**Cash-flow libre<sup>1</sup> annuel  $\geq$  240m€ en 2025**

# UN RETOUR DURABLE AUX ACTIONNAIRES

Free Cash Flow en hausse



Niveau de dette nette contrôlé

Effet de levier<sup>1</sup> (dette nette/ EBITDA) de 2,0x max

**Financer une croissance rentable**

- Réinvestir dans l'entreprise
- Opérations de M&A tactiques



**Politique de retour à l'actionnaire**

- Proposition d'un dividende de 1 €/action pour 2020<sup>2</sup>
- Dividende cible de  $\geq 1,5$  €/action à partir de 2021<sup>3</sup>
- Ratio de distribution cible à moyen terme  $> 30\%$

*Décision opportuniste*

**Retour supplémentaire pour les actionnaires**

- Effet de levier<sup>1</sup> de 2,0x maximum
- Via un dividende exceptionnel ou un programme de rachat d'actions

1. Effet de levier mesuré fin juin avec dette nette hors IFRS16 mesurée fin juin et EBITDA sur 12 mois glissants hors IFRS16

2. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2021  
3. Dividende pour 2021 payé en 2022, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle.



# UNE DÉMARCHE RSE AU COEUR DE LA STRATÉGIE DU GROUPE

---

Frédérique Giavarini

Secrétaire générale du Groupe et  
Directrice générale de Nature &  
Découvertes

**FNAC DARTY**

---

# ACCOMPAGNER LES CONSOMMATEURS DANS L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS DURABLES

- En mettant en avant une **offre durable** et en **orientant le choix de nos clients vers ces produits**
- En allongeant la **durée de vie des produits** grâce à la **réparation**

152 produits électroménagers ont le label « Le Choix Durable »



OFFRE DURABLE

ASSISTANCE & REPARATION



200 000 abonnés fin 2020



117 points de vente à fin 2020



3<sup>ème</sup> baromètre en octobre 2020 sur 63 catégories de produits

Nouvelle raison d'être : "Offrir des solutions concrètes à tous ceux qui veulent changer de mode de vie, pour une écologie de la Terre, du corps et de l'esprit"



RECYCLAGE



Près de 60 000 produits revendus en 2020 (+40%)



SECONDE VIE

REPRISE DE PRODUITS USAGÉS

Près de 50 000 tonnes de déchets électroniques collectés en 2020



# DES OBJECTIFS RSE AMBITIEUX AU CŒUR DU NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

➤ Une accélération sur la consommation durable et responsable

**135** | **score de durabilité**<sup>1</sup> d'ici 2025 vs. 105 en 2020

**2,5 M** | **de produits réparés** en 2025 vs. 2019, soit + 50%

➤ Une trajectoire bas carbone alignée sur l'accord de Paris

**-50%** | **d'émissions de CO<sub>2</sub>** liées aux transports et à l'énergie des sites en 2030 vs. 2019

➤ Une parité croissante des équipes dirigeantes

**40%** | **de femmes au comité exécutif** d'ici 2025

**35%** | **de femmes dans le top 200 des managers** du Groupe en 2025 (+11pts vs. 2020)

1. Scores de durabilité des produits pondérés des volumes de vente

# UN ENGAGEMENT RSE RENFORCÉ ET RECONNU

- Renforcement de la Gouvernance de RSE
  - Des **comités de pilotage transverses** au plus haut niveau (Climat, Economie Circulaire, Durabilité) et des feuilles de route RSE par Direction
  - Intégration d'**un critère RSE dans la rémunération variable** de l'ensemble des **cadres du Groupe**
- Un engagement RSE déjà reconnu par les agences de notation extra-financière



2020



**#9/73** parmi les distributeurs européens



# CHIFFRE D'AFFAIRES T1 2021

---

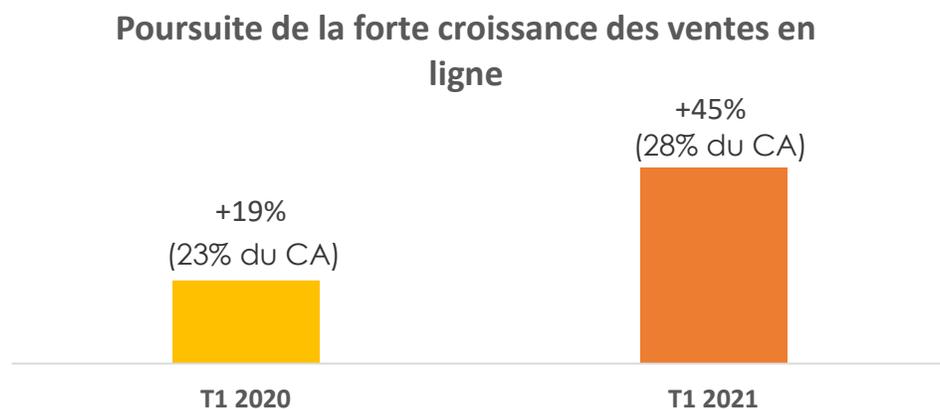
Enrique Martinez  
Directeur général

**FNAC DARTY**

---

# CHIFFRE D'AFFAIRES DU T1 2021

Chiffre d'affaires M€	T1 2021	Variation vs. T1 2020	
		Publiée	Comparable <sup>1</sup>
France & Suisse	1 505	+24,8%	+24,5%
Péninsule Ibérique	145	+3,5%	+3,0%
Belgique & Luxembourg	168	+16,7%	+16,3%
<b>Groupe</b>	<b>1 818</b>	<b>+22,0%</b>	<b>+21,7%</b>



- **Chiffre d'affaires du T1 2021 à 1 818 M€, +21,7%** à périmètre constant<sup>1</sup> par rapport au T1 2020 :
  - Mesures sanitaires ayant un impact sur les magasins
  - Dynamique solide dans presque toutes les catégories : informatique, TV, électroménager, gaming
- **Forte dynamique des ventes en ligne : +45%** au T1 2021 vs. T1 2020
  - +1 million de nouveaux clients web actifs gagnés
- **Taux de marge brute en baisse au T1 2021 vs. T1 2020**
  - Impact négatif de la baisse des ventes de billetterie
  - Effet technique dilutif du modèle de franchise
  - En excluant ces deux effets, hausse du taux de marge brute par rapport au T1 2020

<sup>1</sup> A périmètre constant : hors effet des variations des taux de change et du périmètre de consolidation, ouvertures et fermetures de magasins intégrés.

# PERSPECTIVES COMMUNIQUÉES LE 15 AVRIL 2021

---

- La crise de la Covid-19 se poursuit dans tous les pays où le Groupe est présent, entraînant un renforcement des conditions sanitaires depuis la fin du mois de mars
  - En France et en Belgique, nouvelles mesures pour 4 semaines à l'échelle nationale avec des magasins totalement fermés ou avec un accès restreint à certains produits
- L'activité de billetterie reste encore fortement impactée, mais nous restons confiants pour retrouver un engouement du public dès que les contraintes sanitaires seront levées
- La reprise de l'activité économique en Péninsule Ibérique est attendue plus lente que dans les autres pays où le Groupe est présent

**→ Confirmation de l'objectif 2021 d'une légère croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par rapport à 2020**



# PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

---

Antoine Gosset-Grainville

Président du Comité des  
Nominations et des Rémunérations

**FNAC DARTY**

---

# PRINCIPES DE GOUVERNANCE

- Référence au Code Afep-Medef
- **14** administrateurs
  - **11** administrateurs indépendants (92 %<sup>(1)</sup>)
  - **6** administratrices (50 %<sup>(1)</sup>)
  - **2** administrateurs représentant les salariés

NOM		Fin de Mandat
<b>Sandra Lagumina</b> <sup>(2)</sup>	Indépendant	2025
<b>Caroline Grégoire-Sainte-Marie</b> <sup>(2)</sup>	Indépendant	2025
<b>Nonce Paolini</b> <sup>(2)</sup>	Indépendant	2025
<b>Carole Ferrand</b>	Indépendant	2024
<b>Brigitte Taittinger-Jouyet</b>	Indépendant	2024
<b>Delphine Mousseau</b>	Indépendant	2024
<b>Julien Ducreux</b>		2024
<b>Antoine Gosset-Grainville</b>	Indépendant	2023
<b>Enrique Martinez</b>		2023
<b>Javier Santiso</b>	Indépendant	2023
<b>Franck Maurin</b>		2023
<b>Jacques Veyrat</b>	Indépendant	2022
<b>Daniela Weber-Rey</b>	Indépendant	2022
<b>Jean-Marc Janailac</b>	Indépendant	2022

(1) Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans ce calcul, conformément aux dispositions légales

(2) Renouvellement de mandats soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

# PRINCIPES DE GOUVERNANCE

---

- Réunions du Conseil
  - 10 réunions en 2020 (taux de participation : 98 %)
  - 3 réunions en 2021, jusqu'au 27 mai 2021 (taux de participation : 100 %)
- Principaux travaux du Conseil
  - Travaux usuels
    - Suivi régulier de l'activité
    - Suivi des travaux des comités spécialisés
    - Examen et arrêté des comptes annuels et semestriels
    - Examen et approbation de la politique de rémunération et intéressement long terme des managers clés
    - Approbation des documents soumis à l'Assemblée Générale
    - Revue de la composition du Conseil d'Administration
    - Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités par un cabinet indépendant
  - Travaux additionnels
    - Définition des orientations stratégiques et validation du plan stratégique Everyday
    - Suivi de la situation du Groupe dans le contexte de la crise sanitaire et travaux sur un plan de financement adapté
    - Suivi des activités d'acquisition et de cession du Groupe, notamment la cession de BCC au Groupe Mirage



# PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

---

Antoine Gosset-Grainville

Président du Comité des  
Nominations et des Rémunérations

**FNAC DARTY**

---

# RÉMUNÉRATION 2020 DES MANDATAIRES SOCIAUX

---

- Conformément à la décision du conseil d'administration du 18 avril 2020
  - La rémunération annuelle fixe du Président et du Directeur Général, versée en 2020, a été diminuée de 25 %, pendant la période durant laquelle la mise en activité partielle des salariés du Groupe au motif de la crise sanitaire de la Covid-19 a été conséquente ;
  - La rémunération variable annuelle du Directeur Général versée en 2020 au titre de 2019 a été réduite dans les mêmes proportions ;
  - La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration versée en 2021 au titre de 2020 a été réduite de 25 %, au titre de la même période ;
  - La rémunération fixe 2020 des membres du comité exécutif, a été réduite à hauteur de 15 %, pendant la même période.
- Enrique Martinez, Directeur Général, a également choisi de réinvestir en actions du Groupe, 50 % de sa rémunération variable 2019 versée en 2020 nette de charges sociales et d'impôt, après l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 28 mai 2020.

# RÉMUNÉRATION 2020 DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

- Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration
  - **500 000€** d'enveloppe globale
    - 64% (320 000€) pour les membres du Conseil dont 30% fixe et 70% variable attribuée en fonction de la présence des membres aux réunions
    - 36% (180 000€) pour les membres des comités spécialisés (90 000€ audit, 54 000€ nominations & rémunérations, 36 000€ RSES)
    - Pas de rémunération pour le comité stratégique
    - Majoration de 50% par séance pour les présidents du Conseil et des comités
    - La rémunération calculée mais non versée au Président ni au Directeur Général n'est pas réallouée
  - **407 560€** au titre de 2020 à verser en 2021 (422 270€ avant réduction)
- A noter
  - Messieurs Jacques Veyrat et Enrique Martinez ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur, mais au titre de leur mandat respectivement de Président et de Directeur Général
  - Messieurs Franck Maurin et Julien Ducreux, administrateurs salariés, perçoivent également un salaire au titre de leurs fonctions dans l'entreprise
  - Les autres administrateurs ne perçoivent pas d'autre rémunération

# RÉMUNÉRATION 2020 DU PRÉSIDENT

---

- Rémunération fixe inchangée par rapport à 2018
  - **Rémunération attribuée de 200 000€** au titre de son mandat
  - **193 033€** de rémunération versée près réduction
  
- Rémunération allouée aux administrateurs
  - Monsieur Jacques Veyrat ne bénéficie plus de rémunération au titre de son mandat d'administrateur depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil (17/07/2017)

# RÉMUNÉRATION 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- Rémunération fixe inchangée
  - **Rémunération attribuée de 750 000€** au titre de son mandat
  - **723 873€** de rémunération versée près réduction
- Rémunération variable annuelle
  - Plafonnée à 150%
  - 70% en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques et financiers
    - CA Groupe ; ROC Groupe ; Cash Flow Libre Groupe ; Parts de marché Groupe
  - 10% en fonction de l'atteinte de critères RSE
    - Note extra-financière du Groupe ; Engagement des salariés
  - 20% en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs
    - Exécution de Confiance+, définition et début de mise en œuvre d'une nouvelle orientation stratégique incluant des leviers pour sécuriser le ROC 2020 ; Qualité du management, climat social, qualité de la communication financière, qualité du reporting aux actionnaires, relation avec les administrateurs ; Exécution du plan de performance 2020
  - **745 530€** (taux d'atteinte de 66,09% du potentiel maximum) à verser en 2021

# RÉMUNÉRATION 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- Rémunération de long terme, actions de performance : attribution
  - Attribution de 76 997 actions de performance
    - Dispositif similaire au plan d'actions de performance attribué aux managers clés du groupe
    - Période unique d'acquisition de 3 ans

## Principes

- Conditions de performance mesurées à la fin du plan sur l'ensemble de la période d'acquisition sur la base
  - du Total Shareholder Return (TSR) de la société comparé au SBF 120
  - du Cash-Flow Libre généré par le groupe sur les 3 ans
  - de la notation extra-financière du groupe sur les 3 ans
- Condition de présence au 27 mai 2023
- Obligation de conservation jusqu'à la cessation de fonction, au minimum de 25% des titres (5% des titres au minimum si détention de l'équivalent de 2 ans de rémunération fixe)

## Valorisation

- Valorisation à l'attribution : 1 599 536€

# RÉMUNÉRATION 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- Rémunération de long terme, actions de performance : acquisition
  - 6 655 actions de performance attribuées en 2018 sont arrivées à échéance en 2020
    - Les conditions de performance étaient
      - 30% : Le Total Shareholder Return (TSR) de la société comparé au SBF 120
      - 70% : Le résultat opérationnel courant
    - Le taux d'acquisition est de 47,1%, soit 3 136 actions pour une valeur brute d'acquisition de 80 031€ (valeur unitaire du 18 mai 2020 à 25,52€)
  - 15 391 actions de performance attribuées en 2017 sont arrivées à échéance en 2020
    - Les conditions de performance étaient
      - 20% : Le Total Shareholder Return (TSR) de la société comparé au SBF 120
      - 40% : Atteinte des synergies liées au rapprochement des groupes Fnac et Darty
      - 40% : Le résultat opérationnel courant
    - Le taux d'acquisition est de 62,2%, soit 9 576 actions pour une valeur brute d'acquisition de 378 252€ (valeur unitaire du 3 mars 2020 à 39,50€)

# RÉMUNÉRATION 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- Rémunération de long terme, options de souscription d'actions
  - 20 883 options attribuées en 2018 sont arrivées à échéance en 2020
    - Les conditions de performance étaient
      - 30% : Le Total Shareholder Return (TSR) de la société comparé au SBF 120
      - 70% : Le résultat opérationnel courant
    - Le taux d'acquisition est de 47,1%, soit 9 838 options
    - Les options étaient exerçables au cours de 89,43€ jusqu'au 17 mai 2021
    - Aucune option n'a été exercée. Les options sont à présent caduques.

# RÉMUNÉRATION 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- Autres
  - Véhicule de fonction, cotisations assurance chômage, retraite supplémentaire, régime de prévoyance
  - 38 966€
- Engagement de non concurrence
- Rémunération allouée aux administrateurs
  - Monsieur Enrique Martinez ne bénéficie pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur

# LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2021 DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

- Politique de rémunération
  - conforme à l'intérêt social de l'entreprise, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans son plan stratégique Everyday
  - définie de manière à être à la fois compétitive pour pouvoir attirer et retenir les dirigeants performants et proportionnée à l'étendue des missions et des responsabilités qui sont confiées à chacun, Président, dirigeant mandataire social exécutif, membre du conseil
- Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration
  - Enveloppe globale portée à **515 000€**, sous réserve de l'approbation par la présente assemblée générale, afin de tenir compte de la nomination d'un administrateur représentant les salariés au Comité des nominations et des rémunérations au cours de l'exercice 2021
    - 320 000€ pour les membres du Conseil dont 30% fixe et 70% variable attribuée en fonction de la présence des membres aux réunions, inchangés par rapport à 2020
    - 195 000€ pour les membres des comités spécialisés : 90 000€ audit, 69 000€ (contre 54 000€ en 2020) nomination & rémunération, 36 000€ RSES
    - Pas de rémunération pour le comité stratégique
    - Majoration de 50% par séance pour les présidents du Conseil et des comités
    - La rémunération calculée mais non versée au Président ni au Directeur Général n'est pas réallouée
  - Possibilité de percevoir une rémunération au titre d'un contrat de travail, notamment les administrateurs représentant les salariés

# LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2021 DU PRÉSIDENT

---

- Rémunération fixe
  - Rémunération de 200 000€, inchangée depuis 2017 pour Monsieur Jacques Veyrat
- Absence de rémunération variable annuelle et de rémunération de long terme
- Rémunération allouée aux administrateurs
  - Monsieur Jacques Veyrat ne bénéficie plus de rémunération au titre de son mandat d'administrateur depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil

# LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- Rémunération fixe
  - Rémunération de 750 000€, identique depuis 2019, pour Monsieur Enrique Martinez
- Rémunération variable annuelle
  - Plafonnée à 150% de la rémunération annuelle fixe
  - 60% en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques et financiers
    - ROC Groupe ; Cash Flow Libre Groupe ; CA Groupe
  - 10% en fonction de l'atteinte d'un objectif de lié à l'expérience client
    - Net Promoteur Score
  - 10% en fonction de l'atteinte d'objectifs liés à la responsabilité sociale et environnementale
    - Notation extra-financière du Groupe ; engagement des salariés
  - 20% en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs
    - Qualité du management, au climat social, à la qualité de la communication financière, à la qualité du reporting aux actionnaires, aux relations avec les administrateurs
    - Objectif lié au lancement et au déploiement du plan stratégique Everyday
- Rémunération de long terme, options d'actions et actions de performance
  - Valeur d'attribution plafonnée à 50% de la rémunération globale
  - Obligation de conservation d'un minimum de titres jusqu'à la cessation de fonction

# LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- Rémunération exceptionnelle
  - Uniquement en cas de circonstances très particulières (réalisation d'une opération majeure pour la Société, mesure d'une surperformance)
  - Valeur d'attribution plafonnée à 100% de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération variable annuelle maximum
- Rémunération allouée aux administrateurs
  - Monsieur Enrique MARTINEZ ne bénéficie pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur
- Engagement de non concurrence
- Régime de retraite supplémentaire
- Régime de prévoyance
- Autres (véhicule de fonction, cotisations assurance chômage)

Versement des éléments de rémunération variables et le cas échéant exceptionnels conditionné à l'approbation par une assemblée générale



# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Eric Ropert

Associé KPMG

**FNAC DARTY**

---

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

- Introduction
- Rapport sur les comptes annuels de la société
- Rapports sur les comptes consolidés
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
- Autres rapports spéciaux sur les opérations sur le capital

# INTRODUCTION

---

- La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a créé des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.
  - En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.
  - Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
- C'est dans ce contexte complexe et évolutif :
  - que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de nos rapports, et notamment que nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.
  - qu'au travers des rapports présentés ci-après, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels et consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

# RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

---

- **Comptes annuels de la société Groupe Fnac Darty SA** ⇒ **certification sans réserve**  
(pages 346 à 350 du Document Universel de Référence)
- En application des dispositions des articles L.823-9, et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit qui a été important pour notre audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous y avons apportées :
  - Évaluation des titres de participation ⇒ la valeur brute des titres est comparée à la valeur d'utilité estimée des filiales
  - Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de cette la valeur d'utilité des titres de participation, nos travaux ont principalement consisté à :
    - vérifier que l'estimation de cette valeur d'utilité déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
    - Recalculer cette valeur d'utilité par nos experts en évaluation ;
    - vérifier la cohérence et le contrôle arithmétique de la ventilation du critère d'allocation retenu entre les titres de participation des filiales Fnac Darty Participations et Services et Darty Limited
  - Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-9, L. 22-10-10 et L. 22-10-11 du code de commerce;
  - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

# RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

---

- **Comptes consolidés de Groupe Fnac Darty ⇒ certification sans réserve**

(pages 339 à 345 du Document Universel de Référence)

- Observation relative aux modalités retenues et les incidences de la première application, dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de la Décision de l'IFRS IC relative à la norme IFRS16 – Contrats de location ainsi qu'à l'amendement à la norme IFRS 16 sur les concessions de loyers liées à la crise de la COVID-19. en lien avec les notes 2.2.2 et 2.8
- En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous y avons apportées :
  - Évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales perçues et à percevoir des fournisseurs ⇒ les ristournes et les coopérations commerciales sont évaluées sur la base des contrats signés avec les fournisseurs
    - Nos travaux ont principalement consisté à :
      - rapprocher les termes commerciaux utilisés dans le calcul avec les contrats d'achats et accords avec les fournisseurs ;
      - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation
      - corroborer les volumes d'affaires retenus avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes d'information d'achats du groupe pour calculer le montant attendu des ristournes

# RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

## • Comptes consolidés de Groupe Fnac Darty ⇒ certification sans réserve

(pages 339 à 345 du Document Universel de Référence)

- Valeur recouvrable du Goodwill affecté à l'UGT France et évaluation des marques Darty et Vanden Borre ⇒ font l'objet d'un test de dépréciation annuel
  - Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs nous avons principalement apprécié :
    - La pertinence des principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables ;
    - Le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie au regard des hypothèses de la Direction et des environnements économiques dans lequel le Groupe opère ;
    - le caractère raisonnable des taux de croissance et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés ;
    - les taux de redevances appliqués aux marques dans le calcul de la valeur basée sur les revenus futurs
- Détermination des durées de location IFRS 16 selon la décision IFRIC concernant la détermination de la durée de location des contrats et notamment la détermination de la période exécutoire et la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué.
  - Nos travaux ont principalement consisté à :
    - apprécier la conformité du recensement des contrats considérés selon le champ d'application de la décision de l'IFRS IC
    - corroborer l'analyse des critères retenus avec la stratégie du groupe, ainsi que le caractère raisonnable des principales données et hypothèses retenues
    - tester la cohérence et la concordance des données sous-jacentes des critères retenus par la Direction

# AUTRES RAPPORTS

---

- **Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**

(Page 196 du Document Universel de Référence)

- Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis :
  - d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice et à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale
  - d'aucune convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

# AUTRES RAPPORTS

---

- **Rapport spécial sur les opérations sur le capital : délégation de compétence / autorisation à donner au Conseil d'administration**
  - Émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (19ème, 20ème, 21ème, 22ème, 23ème et, 24ème résolutions)
    - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 20ème, 21ème et 22ème résolutions.
    - Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 19ème et 24ème résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.
    - Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 20ème et 21ème résolutions.
    - Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration
  - Réduction du capital par annulation d'actions rachetées (17ème résolution)
    - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

# AUTRES RAPPORTS

---

- **Rapport spécial sur les opérations sur le capital : délégation de compétence / autorisation à donner au Conseil d'administration**
  - Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (25ème résolution)
    - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.
    - Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
    - Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.



# QUESTIONS / RÉPONSES

---

**FNAC DARTY**

---



# RÉSULTAT DU VOTE DES RÉSOLUTIONS

---

Nathalie Dubois

Directrice juridique

# PARTIE ORDINAIRE

		Adoptée à :
<b>RESOLUTION 1</b>	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020	<b>99,99%</b>
<b>RESOLUTION 2</b>	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	<b>99,99%</b>
<b>RESOLUTION 3</b>	Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts	<b>99,99%</b>
<b>RESOLUTION 4</b>	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende	<b>98,47%</b>
<b>RESOLUTION 5</b>	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Constat de l'absence de convention nouvelle	<b>99,99%</b>

# PARTIE ORDINAIRE

		Adoptée à :
<b>RESOLUTION 6</b>	Renouvellement de Madame Caroline GRÉGOIRE SAINTE MARIE en qualité d'administrateur	<b>99,71%</b>
<b>RESOLUTION 7</b>	Renouvellement de Madame Sandra LAGUMINA en qualité d'administrateur	<b>99,61%</b>
<b>RESOLUTION 8</b>	Renouvellement de Monsieur Nonce PAOLINI en qualité d'administrateur	<b>99,43%</b>
<b>RESOLUTION 9</b>	Somme fixe annuelle à allouer aux membres du conseil	<b>99,97%</b>
<b>RESOLUTION 10</b>	Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration	<b>99,97%</b>

# PARTIE ORDINAIRE

		Adoptée à :
<b>RESOLUTION 11</b>	Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration	<b>99,97%</b>
<b>RESOLUTION 12</b>	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social exécutif	<b>94,03%</b>
<b>RESOLUTION 13</b>	Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	<b>98,57%</b>
<b>RESOLUTION 14</b>	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jacques VEYRAT, Président du conseil d'administration	<b>99,97%</b>

# PARTIE ORDINAIRE

		Adoptée à :
<b>RESOLUTION 15</b>	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Enrique MARTINEZ, Directeur Général	<b>89,15%</b>
<b>RESOLUTION 16</b>	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond, suspension en période d'offre publique	<b>99,90%</b>

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

		Adoptée à :
<b>RESOLUTION 17</b>	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	<b>99,98%</b>
<b>RESOLUTION 18</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus, suspension en période d'offre publique	<b>99,90%</b>
<b>RESOLUTION 19</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance de la Société, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique	<b>98,31%</b>

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

		Adoptée à :
<b>RESOLUTION 20</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance de la Société, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité facultatif par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique.	<b>94,14%</b>

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

		Adoptée à :
<b>RESOLUTION 21</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance de la Société, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique	<b>91,66%</b>
<b>RESOLUTION 22</b>	Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'assemblée, suspension en période d'offre publique.	<b>91,07%</b>

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

		Adoptée à :
<b>RESOLUTION 23</b>	Autorisation d'augmenter le montant des émissions, suspension en période d'offre publique	<b>88,47%</b>
<b>RESOLUTION 24</b>	Délégation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation, suspension en période d'offre publique	<b>96,74%</b>

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

		Adoptée à :
<b>RESOLUTION 25</b>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail	<b>94,36%</b>
<b>RESOLUTION 26</b>	Pouvoirs pour les formalités	<b>99,99%</b>



# CONCLUSION

---

Jacques Veyrat

Président du Conseil d'Administration

# DISCLAIMER

---

**AVIS IMPORTANT: en assistant à la réunion où cette présentation est donnée, ou en lisant les diapositives de présentation, vous acceptez d'être lié par les limitations et qualifications suivantes:**

*Certaines informations incluses dans cette présentation ne sont pas basées sur des faits historiques mais sur des déclarations prospectives. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date de cette présentation et Fnac Darty décline expressément toute obligation ou engagement de publier toute mise à jour ou révision de tout énoncé prospectif dans cette présentation afin de refléter tout changement dans les attentes ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquelles ces déclarations prospectives sont fondées. Ces énoncés prospectifs sont fournis à titre indicatif seulement. Les investisseurs sont alertés sur le fait que les informations et déclarations prospectives ne présagent pas de la performance future et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté de Fnac Darty, et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de ceux exprimés, implicites ou prévus par ces informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux discutés ou identifiés dans le chapitre 6 "Facteurs et gestion des risques" du document d'enregistrement universel Fnac Darty 2020 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le n° D.21-0154 le 19 mars 2021, et disponible sur le site internet de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de Fnac Darty [www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com).*

*Ce document a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de titres ou d'instruments financiers connexes aux États-Unis ou dans tout autre pays. De même, il ne donne pas et ne devrait pas être considéré comme un conseil d'investissement. Il ne reflète en aucun cas les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins particuliers de tout bénéficiaire. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie en ce qui concerne l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Les opinions exprimées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.*

*La présentation vous est fournie uniquement à titre d'information et ne peut être reproduite, redistribuée ou publiée (que ce soit en interne ou en externe à votre société), directement ou indirectement, en tout ou en partie, à toute autre personne. Le non-respect de ces restrictions peut entraîner la violation des restrictions légales dans certaines juridictions.*



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

27 mai 2021 à 16h30  
(à huis clos)

**FNAC DARTY**

